

Clubs de chasse et pêche La nature en tenue de bourgeois

Paul-Louis Martin

Numéro 101, été 2004

Villégiature : Oh les beaux jours

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15681ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, P.-L. (2004). Clubs de chasse et pêche : la nature en tenue de bourgeois. *Continuité*, (101), 39–41.

CLUBS DE CHASSE ET PÊCHE

La nature en tenue de bourgeois

Les clubs de chasse et pêche sont nés d'un double besoin : mieux gérer les ressources de la forêt et satisfaire aux exigences grandissantes des sportifs. Si ce système appartient maintenant au passé, il a laissé dans nos forêts de splendides bâtiments. Un héritage malheureusement méconnu...

par Paul-Louis Martin

Après avoir conquis les rivages maritimes et ceux des lacs situés près des zones urbaines, ne restait aux urbains en quête de bien-être, de plaisir et de santé qu'à forcer les barrières montagneuses des Laurentides et des Appalaches. Ce que vint leur permettre le chemin de fer à la toute fin du XIX^e siècle. L'accessibilité à de nouveaux territoires et à leurs ressources a toujours été l'une des conditions préalables à toute exploitation, qu'elle soit industrielle ou récréative. Qu'apparaisse une voie ferrée, une route ou un chemin en forêt, désenclavant un espace forestier jusque-là peu accessible, et voilà que s'amène la cohorte des pêcheurs et des chasseurs sportifs, attirés

Le Club House de la Seigneurie du Triton au lac à la Croix, à la tête des eaux de la rivière Batiscan.

Photo du haut : Construit en 1896, le bâtiment est aujourd'hui le chalet principal de la pourvoirie de la Seigneurie du Triton. On y retrouve une partie du décor d'antan.

Photo : Studio Carol

Photo du bas : Le Club House en 1900.

Photo : ANQQ, Fonds Livernois

par les promesses d'un milieu riche et intact.

La naissance et la progression rapide de la villégiature forestière résultent d'une combinaison de plusieurs facteurs techniques, sociaux et culturels. Si la technologie du rail reste l'élément déclencheur du mouvement, c'est l'adoption d'une





En bordure des lacs de l'ancienne seigneurie du Triton, les membres des clubs pouvaient autrefois construire à leurs frais des camps particuliers qui comportaient plusieurs bâtiments.

Photo : Louise Mercier

politique québécoise de location des territoires fauniques en 1885 qui donnera le jour aux clubs privés de chasse et de pêche. L'une et l'autre viennent alors s'inscrire dans un plus vaste courant culturel, continental celui-ci, qui tend à valoriser les multiples contacts avec la nature.

LE TRAIN CONQUÉRANT

Jusque-là confiné dans la vallée humanisée du Saint-Laurent, le rail amorce sa poussée vers le nord à partir de 1880 : reliant d'abord Québec à Rivière-à-Pierre, dans les hauts de Portneuf, il suit la rivière Batiscan, se rend au lac Édouard en 1886, pour finalement aboutir à Roberval en 1887. L'économie du Lac-Saint-Jean s'en trouve aussitôt dynamisée : voyageurs de commerce, touristes, agriculteurs, commerçants de fourrures, familles de colons, tous profitent de la voie ferrée et les échanges se multiplient. Le phénomène se répète quelques années plus tard au nord de Montréal avec le Train du Nord, acquis de haute lutte par le célèbre curé Labelle.

Une clientèle nouvelle de voyageurs du rail s'ajoute en belle saison. Une clientèle riche et capricieuse qui découvre un véritable paradis de chasse et de pêche dans ces espaces forestiers pratiquement vierges. On appelle ceux qui la composent les « messieurs », les *sports*. Ils viennent des États de la Nouvelle-Angleterre, du Canada anglais, du centre du continent. Industriels, chefs politiques et mili-

itaires, banquiers, financiers ou grands commerçants, ils partagent une commune passion, symbolisée par la canne à pêche et le fusil. Un système de location des territoires publics va bientôt leur permettre de s'installer pour longtemps au cœur des Laurentides.

À QUI LE DROIT ?

Depuis plusieurs années déjà, les autorités québécoises connaissent les dangers d'extinction de l'orignal et du caribou, recherchés par les commerçants de peaux et de cuir. Avec la pénétration du rail, la menace s'accroît. La Loi sur les pêcheries de 1857 avait permis de sauver le saumon *in extremis* dans certaines rivières du golfe du Saint-Laurent, mais un problème de juridiction restait encore en suspens depuis l'acte confédératif de 1867 : le Québec a-t-il juridiction sur ses eaux intérieures ?

En 1882, la Cour suprême finit par trancher en faveur des provinces et leur reconnaît pleine compétence sur la totalité des ressources (lacs, rivières et faune) de leurs domaines non concédés. C'est le moment qu'attendait le Québec, sollicité depuis un bon moment par des pêcheurs sportifs, pour mettre en place un régime à double objectif : favoriser la conservation de la faune, aquatique et terrestre, sur ce territoire immense, et répondre aux demandes accrues des sportifs amateurs de pêche et de chasse dont les activités allaient générer d'intéressantes retombées.

DÉLÉGUER LE CONTRÔLE

Pour créer des clubs, des modalités devaient être respectées. En retour d'engagements de conservation et de surveillance des ressources, un groupe de requérants obtient en location un territoire exclusif d'environ 106 kilomètres carrés. Il est aussi tenu de l'aménager et d'y construire des bâtiments d'une valeur déterminée, d'adresser un rapport annuel des prises et des captures, en somme, d'assurer la protection générale des lieux. Le bail de cinq ans est renouvelable et les membres se partagent le loyer annuel, relativement élevé. Malgré ses apparences féodales et son accès fort peu démocratique, le système des clubs repose sur des principes étonnamment modernes de gestion et de contrôle délégués, de participation directe des intéressés, en plus de constituer un incitatif puissant à la saine administration et au renouvellement des richesses fauniques.

Avec le recul, on peut convenir que dans les circonstances et au sein d'un État peu actif sur le plan social et doté de pauvres moyens, le régime des clubs a été la moins mauvaise des solutions pour tirer profit du présent tout en préservant un avenir valable à ces espaces immenses et giboyeux. Le principal défaut du système ? Il a été maintenu trop longtemps par des politiciens en mal de favoritisme. Aboli en 1977, il aurait dû l'être 30 ans plus tôt.

DES CHÂTEAUX DE BOIS ROND

Peu après l'adoption de la loi de 1885 (48 Vict. c. 12), les demandes de concession de territoire exclusif se multiplient, particulièrement le long des nouvelles voies ferrées. La progression est fulgurante : 60 clubs en 1895, 300 en 1915, 600 en 1940, jusqu'à près de 2000 en 1966. Certains ont connu à leur époque une grande renommée : le Laurentide Fish and Game, le Shawinigan, le Tourilli, le Mastigouche, le Metabetchouan, le Saint-Bernard, sans oublier le fameux Club Triton (1893), le plus prestigieux d'entre tous, dont l'étendue de 1300 kilomètres carrés à l'est de la rivière Batiscan comprenait plus de 150 lacs et empiétait largement sur les limites ultérieures du Parc des Laurentides créé l'année suivante.

La plupart de ces clubs comprennent un chalet principal, le *club house*, pouvant accueillir une quinzaine de sportifs. S'y trouvent aussi la maison du gardien, cinq ou six camps secondaires pour hommes ou dames, le camp des guides ou des « Indiens », la neigère (une construction dans laquelle on entassait de la neige en hiver et qui servait de glacière pour le poisson en été), la cabane à canots, des hangars à bois, des caveaux et remises à provisions, et même, dans certains cas, une écurie et une petite grange-étable. En bordure des lacs du territoire, les membres peuvent construire à leurs frais des camps particuliers dont ils sont responsables sans pour autant devenir propriétaires du fonds.

Entre 1890 et 1920 surgissent ainsi dans le paysage sauvage des Laurentides, au nord des trois centres urbains, de véritables châteaux de bois rond, des villas forestières de luxe au style éclectique, rivalisant de goût et d'aménité, de confort et de commodités avec les hauts lieux de la légèreté balnéaire.

Les villes et villages avoisinants ont bénéficié de cet apport touristique pendant près de 100 ans : marchands, hôteliers, fournisseurs, entrepreneurs en construction, guides et portageurs y ont trouvé leur compte. Le Club Triton, qui verra défile les Colgate, Vanderbilt, Rockefeller, Churchill et Macmillan, engage certaines semaines jusqu'à 90 guides pour piloter les « messieurs » dans la poursuite de leurs trophées. En 1924, Charles T. Church, le président de la compagnie Cow Brand, qui produit la célèbre « poudre à pâte », se fait conduire à la rivière Fullerton par les Gros-Louis, Grenon, Fortin et Vézina. Ils lui dénichent un gros orignal. Le tireur s'ex-

cute. On mesure le panache : 72 pouces et demi d'envergure, ce qui équivaut aux bois des grands orignaux d'Alaska, réputés mondialement. Ce sera le record du Triton. C'est dire la santé et la richesse de cette faune et de ce milieu qui n'avaient pas encore connu l'exploitation forestière et le passage des « civilisés ».

L'EXTINCTION DES CLUBS

La pratique de la chasse et de la pêche se démocratise rapidement à partir des années 1950. Vers la fin du régime des clubs privés, les classes moyennes et les groupes sociaux moins fortunés profitent à leur tour de l'accès aux richesses fauniques, au point de faire éclater le cadre désuet qui n'a pas su s'adapter à cette pression. En 1977, le régime cède la place à des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de même qu'à un réseau de pourvoiries commerciales.

Les unes et les autres offrent des services adaptés à la diversité des besoins et des moyens des sportifs. Aux riches « messieurs » d'hier ont succédé les citadins d'aujourd'hui, en majorité des résidents du Québec qui s'adonnent encore à la pêche et à la chasse, mais qui, au fil des ans, ont ajouté à ces plaisirs des activités nouvelles comme le canot-camping, l'observation de la faune, la randonnée en forêt et la chasse photographique. Cette nouvelle « génération » compte plus d'un million d'amateurs.

UN PATRIMOINE À INVENTORIER

Qu'est-il advenu des milliers de bâtiments des clubs ? Plusieurs ont été incendiés ou démolis volontairement au lendemain de l'opération de « déclubbage ». D'autres ont été abandonnés à leur sort par les nouveaux gestionnaires des territoires, peu sensibles à leur valeur et guère enclins à assumer les coûts d'entretien. Certains spécimens, comme le Club Matamajaw à Causapsal (voir « Matapédia, la rose saumon », p. 48) ou la résidence du domaine Brown à Ville-Marie, sont devenus, il y a déjà 20 ans, des monuments classés biens culturels, mais on est loin d'avoir circonscrit la diversité des témoignages et l'intérêt du phénomène. Bon nombre de ces bâtiments n'étaient pas des constructions aussi rustiques qu'on pourrait le croire. Certains étaient de véritables hôtels forestiers, inspirés des styles Regency, Tudor ou « château » alors en vogue. D'autres rappelaient des auberges de type vernaculaire états-unien, tandis

que la majorité des camps secondaires s'apparentaient davantage aux formes d'habitations rurales de chaque région, généralement coiffées de toits à deux pentes. Murs en rondins, toits en bardeaux, longues galeries ou vérandas couvertes, vastes foyers et cheminées de pierre, cloisons et mobilier de bois, tout visait à évoquer la vie simple, fruste, authentique et près de la nature, à l'opposé de la complexité de la ville.

Faute d'un inventaire général, qui peut nous donner l'heure juste sur l'état de conservation de l'ensemble de cet héritage ? Ne s'agit-il pas d'un patrimoine architectural original, unique, étroitement lié à notre histoire sociale et à l'évolution de nos rapports à la nature ? Faut-il se résigner, là aussi, à voir le plastique et la tôle envahir nos espaces forestiers, après avoir dénaturé nos campagnes ?

Paul-Louis Martin est historien, ethnologue et professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières.



La chasse, la pêche et l'observation de la faune sont des activités largement pratiquées sur le vaste territoire encore vierge des forêts publiques.

Photo : Louise Mercier